

L'UBS, la solidarité et la francophonie

A l'ouverture du XIIIe sommet qui se tient à Montreux du 18 au 24 octobre 2010, Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie a interpellé la Suisse en ces termes : « **Vous avez une responsabilité particulière de défendre la diversité culturelle** ».

Le jour même, la Conseillère fédérale, Madame Micheline Calmy-Rey, lors d'une conférence de presse tenue à Berne, a affirmé que la Francophonie dont la Confédération Helvétique prendra la présidence pour deux ans **concerne toute la Suisse**.

Un engagement aussi formel, pris dans ce cadre solennel, de la part de la ministre des Affaires Etrangères devrait être suivi de mesures concrètes assorties de moyens adéquats, non seulement dans les institutions gouvernementales mais aussi par chacun de nous, concernés par ce champ culturel qui s'ouvre à Montreux.

Face à cette volonté affichée par Madame Calmy-Rey, quelle politique adopte l'UBS, la plus grande banque du pays ?

Après avoir refusé d'effectuer des ordres de versements qui lui avaient été donnés par des clients parrains-marraines résidant en Suisse en faveur des enfants palestiniens de l'Association In Ash El Usra en Cisjordanie, cette banque refuse maintenant d'effectuer un ordre de versement d'un donateur résidant en Suisse en faveur d'un projet du **GREF – Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières** – qui concerne à la fois la solidarité et la francophonie.

Le GREF est une association de solidarité internationale qui travaille depuis 25 ans dans tous les continents et dont les projets visent dans un esprit de solidarité, de partenariat, d'échange et de laïcité, à favoriser le développement durable en agissant plus particulièrement dans le domaine éducatif, culturel, social et linguistique.

Le projet « Renforcement des compétences linguistiques et pédagogiques des enseignants de français dans les écoles francophones de l'UNRWA (*assistance de l'ONU aux réfugiés palestiniens*) au Liban (2010 -2013) » a comme objectif spécifique de permettre aux élèves palestiniens des écoles francophones au Liban de réussir leur brevet et de parler correctement le français pour être admis dans les écoles officielles libanaises et pouvoir par la suite préparer un diplôme universitaire en France ou dans un pays francophone. **C'est un tel projet que la politique de l'UBS met en danger**. Car ce projet avait reçu un soutien financier important en Suisse Romande....qui n'a pas été versé par l'UBS au GREF....sans même que celui-ci en soit informé !

En opposition totale avec la politique et les engagements de la Suisse, cet office bancaire développe des pratiques de rétorsion envers des citoyens suisses soucieux d'apporter leur contribution à des projets d'avenir pour les enfants en souffrance pour qui l'éducation constitue le seul espoir. Le porte-parole de l'UBS, Jean-Raphaël Fontannaz, allègue que « cette décision n'est pas liée à des motifs politiques mais à une appréciation des risques liés à de telles transactions. Notamment en lien avec des décisions internationales en matière de sanction et d'embargo ». L'UBS cherche-t-elle à accrédi-ter l'idée que les parrains-marraines des enfants d'In Ash El Usra et donateurs pour le projet « Ecoles francophones de l'UNRWA au Liban » sont membres d'associations « terroristes » parce que leur soutien s'adresse à des enfants palestiniens ?

Nous demandons instamment que le gouvernement rappelle à cet office bancaire qu'elle se doit de respecter les règles régissant les services dus à ses clients conformément aux lois en vigueur et qu'elle respecte la politique du Conseil fédéral qui ne boycotte pas les Territoires palestiniens.

Ne serait-il pas temps de faire correspondre les actes aux discours ?

Parrainage d'enfants de Palestine :
Françoise Fort

Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières :
Jacques Pous